

## ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE

**L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE**, introduit par la Commission européenne avec le règlement EU N°65/2014 et le règlement d'Ecodesign EU N°66/2014, qui établit les conditions requises d'efficacité minimum, **est un outil fondamental pour choisir la hotte aspirante (66/2014-art 1 & art 2-20)** la mieux adaptée à vos besoins.

En lisant l'étiquette, il est possible d'obtenir immédiatement des informations non seulement sur **sa consommation d'énergie**, mais aussi un cadre **simple et clair de l'efficacité de ses fonctions**.

L'image montre un exemple d'étiquette-énergétique et l'explication de chacun de ses champs.

**1 Nom ou marque du fabricant.**

**2 Identification du modèle.**

**3 Classe d'efficacité énergétique :**

A/A +/A ++ indiquent les niveaux d'efficacité maximale, (G est le minimum).

**4 Estimation de consommation d'énergie pour une utilisation standard.**

**5 Classe d'efficacité d'évacuation des flux de vapeur :**

indique l'efficacité de la hotte dans l'aspiration des vapeurs générées par la cuisson (A efficacité maximum G efficacité minimum).

**6 Classe d'efficacité d'éclairage :**

indique l'efficacité de la hotte dans l'éclairage de la surface de cuisson (A efficacité maximum G efficacité minimum).

**7 Classe d'efficacité de filtration des graisses :**

indique l'efficacité de la hotte dans la filtration des graisses générées par la cuisson (A efficacité maximum G efficacité minimum).

**8 Émission acoustique de l'air :**

indique le niveau maximum de bruit généré par le produit dans des conditions normales d'utilisation.

